

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE



**AVIS DE RESULTAT DE MARCHE
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE**

POUVOIR ADJUDICATEUR

Nom Ville de La Crau

Adresse Hôtel de Ville, Boulevard de la République, 83260 LA CRAU

Point(s) de contact Monsieur le Maire

Coordonnées Tél. : 04.94.01.56.80 - Fax. : 04.94.01.56.83

Profil d'acheteur <http://lacrau.marcoweb.fr>

Type de pouvoir adjudicateur Collectivité territoriale

OBJET DU MARCHE

Intitulé du marché Travaux de pose d'une clôture et d'un filet pare-ballons au stade Louis Palazy

Type de marché Travaux

Lieu(x) d'exécution Ville de La Crau

Classification CPV 442310008-453420000

PROCEDURE

Type de procédure Procédure adaptée ouverte passée en application de l'article 28 du CMP

Allotissement

Critères d'attribution retenus
1-Prix des prestations 70%
2-Valeur technique 30%

ATTRIBUTION

Nombre d'offres reçues

5

Date d'attribution

01/08/2012

Nom et adresse du titulaire

CASAL SPORTS - Espace vernedes - 83480 PUGET SUR ARGENS

Montant final du marché ou du lot attribué

16 083,91 € HT

Numéro du contrat

2012PA15

Sous-traitance déclarée

non

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Toulon

5, rue Racine - BP 40510

83041 TOULON CEDEX 9

Tél. : 04.94.42.79.30 - Fax : 04.94.42.79.89

E-mail : greffe.ta-toulon@juradm.fr

Date de publication du présent avis

21/08/2012

Le contrat relatif au présent avis de résultat de marché est consultable librement, dans le respect du droit de la propriété intellectuelle, industrielle et commerciale, à l'Hôtel de Ville de la commune de La Crau.

Pour tout renseignement complémentaire, un contact peut être pris par téléphone auprès du Service Commande Publique de la Ville au 04.94.01.56.73, ou par courrier électronique à l'adresse : marchepublic@villedelacrau.fr

N.B. : En cas de contestation, nous vous rappelons que le présent avis fait courir le délai de 2 mois pendant lequel vous avez la possibilité de déposer un recours de pleine juridiction du type « Société Tropic Travaux Signalisation » (Décision du Conseil d'Etat du 16/07/2007, Assemblée, requête n° 291545) auprès du tribunal administratif compétent.